

CR REUNION CEPO DU 20 AVRIL 2022

Réunion de reprise des travaux après la V1 et avant le 3ème rapportage (12 participants)

LPO : Jérémy Dupuy, Gwenaël Quaintenne ; Ministère en charge de l'écologie : Olivier Patrimonio ; OMPO : Michel-Alexandre Czajkowski ; PatriNat/MNHN : Jean-Philippe Sibley, Stanislas Wroza, Jacques Comolet-Tirman, Antoine Lévêque, Camille Gazay, Guillaume Bal, Antoine Chabrolle ; SEOF : Bernard Frochot.

Absents excusés : Yves Muller, Jocelyn Champagnon, Pascal Denis, Cyril Eraud, Grégoire Lois.

Pièces jointes au CR (* = via filesender) :

*Le tiré à part informatique de l'article d'Alauda présentant la V1 du CEPO **

*Le support de présentation **

Le projet de plan du 2^{ème} article

La pré-liste des sous-espèces & populations à distinguer

I La chronologie des publications relatives à la V1 (nicheurs de métropole)

L'article prévu dans *Alauda* va paraître très prochainement. Quoique synthétique et destiné avant tout à présenter le tableau des estimations, il devrait atteindre l'objectif fixé. Il sera suivi d'une interview à 3 voix dans *Ornithomedia* (Jean-Philippe Sibley, Stanislas Wroza et Jacques Comolet-Tirman) et de communiqués sur l'INPN. Un deuxième article ou rapport plus complet est toujours envisagé, avec un calendrier non contraint et un support à définir (*Naturae* ou autre). Le projet de plan qui a été adressé aux membres du CEPO et qui a été rappelé en réunion comprend plusieurs points qui n'avaient pas pu être abordés ou seulement brièvement dans *Alauda* (perspectives d'amélioration, surveillance, éléments de stratégie, etc.). Il est amendable et nous attendons vos retours à ce sujet ainsi que vos propositions de prise en charge de rédaction. Les objectifs de communication et de porter à connaissance passent également par le site internet <https://cepo.mnhn.fr/> qui devra évoluer.

II Suite à donner au premier travail sur les tailles de populations

Les limites du travail du CEPO sur les nicheurs de métropole mettent en évidence les améliorations qui seront à apporter : traçabilité via les champs « source » et « méthode », estimations de qualité médiocre pour des espèces à enjeux (liste rouge et/ou chassable), estimations anciennes, décisions prises sans avoir pu en référer à l'ensemble du CEPO. Principaux éléments discutés : possibilité ou non pour les programmes en cours comme EPOC de répondre aux attentes, notamment pour le Pic de Sharpe et la Fauvette de Moltoni (les estimations transmises dans le cadre du rapportage n'ont pas été jugées de qualité suffisante pour être reprises, qualité 0). A défaut, le Pic de Sharpe pourrait bénéficier des connaissances acquises via l'atlas catalan. Discussion sur les estimations OFB pour des espèces à enjeux cynégétiques dont la Bécasse des bois et le Faisan de Colchide (les estimations OFB transmises dans le cadre du rapportage ont été retenues, mais sur la base d'une conciliation avec l'estimation précédente issue de l'atlas, ce qui donne une fourchette élargie, qualité 1 soit médiocre). Exemples d'interventions et d'interrogations des participants : la population hivernante est parfois plus pertinente que la population nicheuse ; se fonder sur les tendances pourrait être suffisant pour fixer les quotas ; les lâchers de faisans en fin d'été sont soumis à la mortalité cynégétique et hivernale ; pour

le recensement des mâles chanteurs EPOC est bien adapté, mais la distinction sauvage / introduit est impossible ; comment tenir compte du cycle de certaines espèces, comme la Caille des blés ?

Les estimations actualisées publiées dans le cadre des Plans Nationaux d'Action sont à retenir, pour les espèces à PNA (cas de la Sittelle corse pour laquelle une nouvelle estimation est disponible).

La prise en compte des estimations anciennes est un sujet à aborder pour le prochain article. L'observatoire « rapaces » a souffert d'un déficit d'animation, d'où une fiabilité insuffisante pour quelques espèces. Mais on devrait être en capacité de refaire tourner le modèle afin qu'il fournisse des tendances et des estimations. L'importance de l'animation de l'observatoire est soulignée par plusieurs participants. Avec un effort limité, une stratégie est à déterminer.

A l'avenir et dès la V2 des nicheurs de métropole, une publication moins factuelle, plus dynamique, est envisagée.

Travaux à mener :

Sous-espèces et populations : Décider des sous-espèces ou populations à retenir pour une évaluation distincte (V2) → tableau joint.

Un participant a remarqué que nous n'étions plus contraints par le rapportage, et qu'il devenait possible de distinguer autant de sous-espèces que nécessaire ou souhaitable. Un autre participant a estimé que l'on devait aller plus loin, en distinguant des populations plus que des sous-espèces.

Hivernage : le prochain rapportage prévoit un travail plus important pour les espèces hivernantes (demandes complémentaires pour les espèces de l'annexe II ; ajout d'espèces ne faisant pas l'objet de rapportage en 2013-2018).

Outre-mer : c'est un chantier immense que l'on pourra essayer de sérier. Projet en cours côté LPO : tout d'abord ODF prend en compte une vision élargie à l'outre-mer. Par ailleurs un observatoire des Nicheurs Rares et Menacés outre-mer va être lancé : une liste est en train d'être établie et la première publication est envisagée d'ici 2 ans. Informations PatriNat & MNHN : des Appels à Manifestation d'Intérêt sont en cours, dont un AMI GISOM (oiseaux marins) en projet pour les Antilles françaises

Il faudra faire des propositions pour la contribution des acteurs des territoires ultramarins aux travaux du CEPO (comité pour le moment très centré sur des experts pour la métropole)

III Préparation du prochain rapportage 2019-2024 (rôle du CEPO, organisation à prévoir) : nicheurs, hivernants, passage.

Calendrier :

Exercice de rapportage à partir de début 2024 (expertise et relectures)

- ⇒ **Les données sur les oiseaux devront être mobilisables pour fin 2023**
- ⇒ **La répartition des fiches à renseigner par structure sera calée en 2023, avec l'idée de conserver un fonctionnement similaire à celui du précédent cycle de rapportage (contribution de la SEOF à retravailler)**
- ⇒ **Proposition de mobiliser davantage de structures (et personnes) sur la phase de relecture et les réunions d'évaluation, ce qui avait un peu fait défaut lors du précédent cycle**
- ⇒ **Proposition d'organiser un séminaire pour travailler sur les pistes d'amélioration, sources de données à mobiliser sur les pressions et mesures de gestion**

L'ajustement du calendrier se fera avec les dates exactes du rapportage.

Il a été remarqué que les mesures concernaient souvent plusieurs espèces, et qu'elles mériteraient donc un examen pluri spécifique.

Une discussion s'engage sur la contribution du programme EPOC : être prêt à temps en 2023 pour la V2 du CEPO tout en maintenant une étape de validation semble difficile. Certains pensent que le calendrier sera tendu mais que cela reste possible.

Les fiches devront être rédigées avec les données disponibles, et la V2 sera en règle générale la source à utiliser pour le rapportage. Mais avec pragmatisme : ponctuellement il sera acceptable de retenir une autre source (une discussion a abordé des cas similaires lors du 1^{er} rapportage avec des estimations réalisées à partir des données de l'atlas en cours).

Le jour de sa sortie la V2 rassemblera les meilleures données disponibles, même si dès le lendemain elle est susceptible de devenir obsolète. Il faut des résultats datés, et par la suite une mise à jour en continu pourra être envisagée avec internet.

IV Point d'information : UE PILOT espèces migratrices non annexe I D.O.

Contexte : il est reproché à la France de ne pas suffisamment protéger les oiseaux migrateurs. La Commission européenne demande aux autorités françaises de lui indiquer « si elles envisagent de compléter la liste nationale des espèces migratrices pour classer les sites les plus appropriés comme ZPS, pour la protection des autres espèces migratrices qui se présentent régulièrement en France et qui ne figurent pas sur la liste de l'annexe I de la directive «Oiseaux » notamment les espèces agricoles (...) et présentant une agrégation».

PatriNat est interrogé de façon informelle par les collègues du Ministère en charge de l'écologie. Nous souhaiterions que le MNHN soit missionné sur ce sujet dans le cadre d'une véritable expertise afin de valider un travail de hiérarchisation qui a été initié.

Quels sont les liens avec le CEPO ? Dans sa première réponse la France a mis en avant les nouveaux dispositifs de connaissance en mentionnant notamment CEPO et EPOC. L'UE Pilot pourrait impliquer une demande de priorisation des travaux du CEPO, par exemple sur les espèces migratrices des milieux agricoles. Ce qu'on fait est utile et permettra de tracer l'évolution des espèces de façon fiable afin d'établir si nécessaire des stratégies de protection.

V Divers et conclusion de la réunion

Il est proposé de tenir compte de deux populations distinctes pour les Craves à bec rouge : bretonne (côtière) à distinguer des populations montagnardes. Le document joint tient compte de cette proposition.

Il est proposé de mentionner les espèces absentes pour un statut donné (hivernage) ou les espèces disparues en nidification (effectif zéro).

Les aspects communication sont abordés en fin de réunion, faire savoir via Internet : accès facile, relayer, faire vivre. Il s'agira aussi de faire savoir comment on s'y prend pour avoir les estimations mises à jour. Internet permet de dépasser la dimension version.

Une prochaine réunion est envisagée en fin d'année.